

## Pour GT 9 Janvier : les propositions du SE-UNSA 38

**Instances** : Le SE-UNSA demande le maintien d'une CAPD ou d'un Groupe de travail avant la rentrée.

**Phase d'ajustement** : Voilà des années que nous demandons de retrouver une saisie de vœux, en deuxième phase. En Isère, nous déplorons l'injonction faite par la circulaire nationale sur ce point.

**Direction d'écoles** : Pour les directeurs inscrits sur liste d'aptitude, il nous semblerait profitable à tous de pouvoir les solliciter après la phase principale, afin de pourvoir les postes de direction restés vacants même de façon provisoire...

### **Rapprochement de conjoints : prise en compte de la résidence privée**

Les collègues pourraient choisir entre : **Les points** pour la zone du lieu de travail du conjoint ou **les points** sur la zone du domicile.

Le SE-UNSA regrette de voir disparaître la notion de résidence privée dans la circulaire mobilité nationale, et espère que l'Isère examinera cette possibilité.

**Parent isolé** : Le SE-Unsa est favorable à une bonification pour les personnes exerçant seules l'autorité parentale pour enfant de moins de 18 ans. Les collègues concernés utilisent actuellement la situation médico-sociale; ce qui contribue à surcharger l'AS et le médecin de prévention. Cela éviterait le sentiment d'iniquité que les collègues de terrain font remonter.

**Affectation suite au vœu géographique** : Tous les collègues nommés sur vœux de zone à TD devraient pouvoir opter pour le caractère *provisoire* ou *définitif* de leur affectation.

**Nombre de vœux** : compte tenu de la taille de notre département, le SE-Unsa demande l'extension à 50 du nombre de vœux possibles.

**Zones géographiques** : le SE-UNSA réitère sa demande de voir la taille des zones géographiques réduite (regroupement de communes).

**Affectation à l'intérieur d'une zone** : à ce jour, demeure le principe d'inversion pour la nomination à l'intérieur de la zone en vue de favoriser les faibles barèmes (algorithme). Nous demandons un rétablissement de la logique qui veut que l'ancienneté prédomine.

**Saisie des vœux et vœu départemental** : Le SE-UNSA demande que les collègues n'ayant pas, dans leur liste de vœux, inscrit les 5 vœux de zones différentes, soient contactés individuellement, afin de pouvoir corriger leur liste, et ainsi éviter la contrainte du vœu départemental.

**Bonification REP / REP +** : Les TRS affectés sur des écoles REP ou REP + à 100 % de leur quotité de service devraient bénéficier des mêmes bonifications que tous les collègues exerçant en REP ou REP + pour le mouvement.

### **Révisions d'affectation** :

Le SE-UNSA demande que les affectations « éloignées » (au-delà de 80 km du domicile) et ayant fait l'objet d'une demande de révision d'affectation, soient revues dans le cadre des CAPD et GT. Nous souhaitons que les demandes faites en cours d'années (conflits, situation familiale ou de santé) soient aussi étudiées et prises en compte pour éviter des arrêts maladie au long cours qui pénalisent les agents et l'organisation du service pour l'administration.

**Impact des rythmes scolaires** : Les communes de chaque département sont en réflexion quant aux rythmes scolaires qu'elles mettront en place l'an prochain. Le changement d'organisation impacte massivement les contraintes professionnelles et personnelles de nos collègues. Le SE-UNSA demande que les enseignants puissent disposer des informations nécessaires, bien en amont des dates de fermeture du serveur, et ainsi rédiger leur liste de vœux.

## **Postes à profil :**

Nous demandons une consultation des délégués des personnels en amont, pour « le profilage » de postes.

D'autre part, la circulaire nationale exige désormais que les postes libérés par des candidats retenus sur des postes à profil, soient reversés au mouvement principal.

Pour les dispositifs « CP et CE1 100% réussite », le SE-UNSA demande que les postes soient créés dans les écoles, et que l'équipe s'organise elle-même pour la répartition des classes (comme dans les écoles ordinaires). Cela implique de ne plus en faire des postes à profil, ni de postes à exigences particulières.

## **Des compléments, ou détails :**

- Les postes spécialisés :
  - Les PsyEN EDA : Le SE-UNSA demande que chaque personnel en poste soit informé des nouvelles modalités de mutation.
  - Le CAPPEI : La certification CAPPEI ne différencie plus les options antérieures. Aussi tout enseignant spécialisé (issu du CAPPEI, mais aussi tous les CAPASH et CAPSAIS, qui auront automatiquement la nouvelle certification) pourraient prétendre à l'ensemble des postes spécialisés du département indifféremment ? Le SE-UNSA s'interroge sur la gestion d'éventuelles priorités ?
- Bonification pour rapprochement de conjoints : Nous avons été surpris de constater que des conjoints enseignants affectés tous les 2, à titre provisoire, avaient bénéficié de points de rapprochement de conjoint (sur la zone de Grenoble). Dans un souci d'équité, nous demandons que l'octroi de ces points soit plus restrictif, et attribué à celui des 2 conjoints affecté à titre provisoire.
- Le 80 % ! C'est l'Arlésienne Iséroise ! L'organisation annuelle du temps partiel à 80 %, reposant sur 5 personnes compatibles, est un échec. Aucun collègue n'a pu bénéficier de ce dispositif ! Nous vous proposons des modèles hebdomadaires, en semaines de 4 jours, comme en semaines de 4 jours et demi. Ceci nécessiterait - de même que pour les temps partiels à 75 ou 50 % - d'avoir recours à des Titulaires de secteurs, pouvant apporter un début de solution au manque de remplaçants en Janvier et Février. Madame la DASEN s'était engagée l'an dernier à étudier d'autres modèles ; qu'en est-il à ce jour ?
- Rappel : TR Provisoires : Dans les documents d'explication des règles du mouvement, il avait été envisagé d'introduire un paragraphe sur l'existence de "postes" de TR provisoires (en phases d'ajustement), pouvant devenir des affectations sur d'autres supports au moment de la rentrée...
- Remplaçants : Le SE-UNSA suggère que puissent être créés des Titulaires remplaçants « spécifiques », pour la formation continue. Cela inscrirait définitivement la priorité donnée à la formation. D'autre part, nos collègues voudraient pouvoir exprimer des préférences, comme les TRS.

Une option à examiner : celle évoquée lors de GT des années antérieures, d'offrir la possibilité d'occuper un poste pour an, sans perdre le sien ?....

Objectif : redonner de la mobilité dans certaines zones, nourrir les pratiques professionnelles, répondre au besoin de changement ou de mal-être parfois.

## **Hors mouvement :**

- Echanges d'enseignants : Nous voudrions voir l'Isère s'ouvrir à des pratiques pédagogiques diverses, en favorisant les échanges annuels d'enseignants avec des pays étrangers. Cela n'impacte pas les ressources départementales, puisqu'il y a échange terme à terme.
- Détachement dans le premier degré : Le SE-UNSA demande que les collègues en situation de détachement, puissent bénéficier d'une formation, au même titre que les enseignants stagiaires.